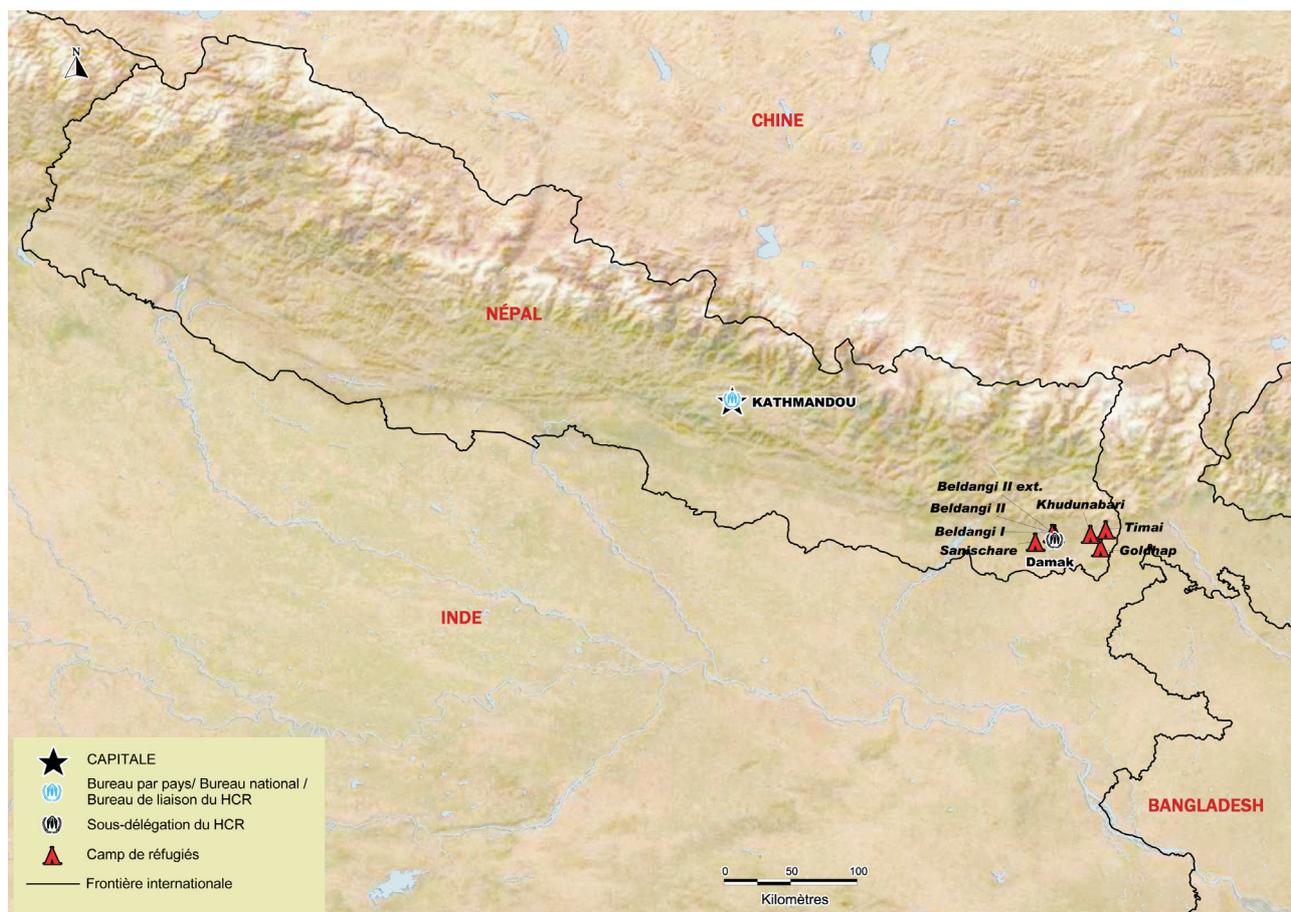


NÉPAL



Faits marquants

- En 2010, l'équipe du HCR au Népal a réalisé le plus vaste programme de réinstallation au monde : quelque 14 800 réfugiés originaires du Bhoutan ont été envoyés dans des pays tiers. Depuis que cette opération à grande échelle a été lancée à la fin de l'année 2007, plus de 40 000 réfugiés ont été réinstallés. Sur les 20 500 demandes de réinstallation déposées en 2010, 99 pour cent ont été acceptées.
- En décembre, le Gouvernement népalais a officiellement approuvé la proposition du HCR de regrouper la population de certains camps et de lancer un programme

de développement communautaire dans les régions d'accueil et les zones touchées par la présence des réfugiés dans les districts reculés de l'est du Népal. Cette proposition a été élaborée en étroite consultation avec les institutions des Nations Unies et les autres acteurs concernés.

- Au titre de la prévention et de la réduction de l'apatridie, le HCR a continué à collaborer avec toute une série d'intervenants, afin de veiller à ce que les dispositions relatives à la citoyenneté adoptées dans le cadre de la nouvelle constitution népalaise soient conformes aux normes internationales.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Bhoutan	72 200	72 200	49	34
	Tibétains	15 000	-	-	-
	Pays divers	270	270	39	38
Apparentés réfugiés	Bhoutan	2 300	-	50	-
	Demandeurs d'asile	900	-	38	28
	Pays divers	20	20	35	41
Autres pers. rel. de la compétence du HCR	Pays divers	600	140	75	-
Apatrides¹	Pays divers	800 000	-	-	-
Total		891 290	72 630		

¹ Le nombre de personnes n'ayant pas de certificats de nationalité est estimé à 800 000 au Népal, le nombre exact étant inconnu pour le moment. En 1995, le Gouvernement du Népal a parrainé la Commission Dhanapati qui a conclu qu'environ 3,4 millions de Népalais ne détenaient pas de certificats de nationalité. Une équipe spéciale créée à l'initiative du Gouvernement a alors distribué 2,6 millions de certificats de nationalité en 2007. L'estimation de 800 000 individus s'explique par la soustraction de 2,6 millions (nombre de certificats délivrés) de 3,4 millions correspondant à l'estimation initiale.

| Environnement opérationnel |

Le pays est demeuré dans une impasse politique pendant plus de six mois, le Parlement n'étant pas parvenu à désigner un nouveau Premier ministre malgré 16 tours de scrutin après la démission de Madhav Kumar Nepal en juin 2010. En raison de la situation politique, la date limite d'élaboration du nouveau projet de constitution a encore été repoussée d'un an. En dépit des appels à la grève régulièrement lancés par différents partis politiques et organisations sociales, les camps de réfugiés sont demeurés largement accessibles au HCR et aux ONG partenaires tout au long de l'année.

Selon certaines études préliminaires, entre 800 000 et quelques millions de personnes, pour la plupart issues de milieux défavorisés, sont dépourvues de certificats de citoyenneté au Népal. Qui plus est, les dispositions relatives à la citoyenneté de l'actuel projet de constitution engendrent un nouveau risque d'apatridie.

Le Népal n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni du Protocole de 1967 et ne dispose pas de lois sur l'asile. En l'absence de toute législation, le Gouvernement népalais a adopté différentes approches pour les différentes populations réfugiées.

| Réalisations et impact |

• Objectifs et cibles prioritaires

Le Haut Commissariat a continué à rechercher des solutions durables, principalement par la réinstallation à grande échelle des réfugiés originaires du Bhoutan, tout en offrant

une protection et une assistance adéquates à la population des camps. Il a également offert une protection à tous les réfugiés et demandeurs d'asile urbains, en accordant une attention particulière aux individus qui avaient des besoins spécifiques. Par ailleurs, le HCR a porté assistance aux Tibétains transitant par le Népal, veillé à ce qu'ils bénéficient d'une protection et plaidé pour que les réfugiés tibétains de longue date jouissent d'une meilleure intégration juridique. Au moins la moitié des quelque 15 000 réfugiés tibétains qui vivaient au Népal n'ont toujours pas été enregistrés ni munis de documents officiels. Les plaidoyers en faveur de la citoyenneté et de la prévention de l'apatridie se sont donc poursuivis tout au long de l'année.

Environnement de protection favorable

- Aucun problème de sécurité majeur n'a été à déplorer dans les camps de réfugiés. Le Haut Commissariat a étroitement coopéré avec les autorités locales et des forces de police armée. Le HCR et l'OIM ont poursuivi sans interruption le traitement des dossiers de réinstallation, en dépit des grèves récurrentes organisées par les partis politiques locaux dans les districts de Jhapa et de Morang. Parallèlement, l'Organisation a continué à offrir protection et assistance à quelque 300 demandeurs d'asile et réfugiés vivant en milieu urbain. En consultation avec le HCR et les organisations de la société civile, la faculté de droit de l'Université de Tribhuvan a élaboré une loi type sur l'asile.
- Le HCR a rédigé une série de documents techniques sur les dispositions du projet constitutionnel relatives à la



Des Clowns Sans Frontières venus de Scandinavie ont exécuté leur numéro dans six camps de l'est du Népal, pour la plus grande joie de 7 500 enfants réfugiés.

citoyenneté. Ces documents sont venus appuyer ses actions de plaidoyer et ont contribué à instaurer un débat national sur la nécessité d'assurer un accès non discriminatoire au droit à la citoyenneté.

Procédures de protection équitables

- Environ 870 nouveaux arrivants tibétains ont bénéficié d'une protection et d'une assistance pendant leur séjour au Népal et ont été aidés à transiter vers l'Inde en toute sécurité. La priorité a été accordée aux besoins des femmes et des enfants, et en particulier des mineurs non accompagnés. Beaucoup de Tibétains arrivés au Népal avant 1990 n'ayant pas été enregistrés et étant toujours sans documents officiels, le HCR plaide pour qu'il leur soit délivré des papiers d'identité.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a renforcé la lutte contre la violence sexuelle et sexiste par un meilleur signalement des incidents, une assistance multi-sectorielle et des activités de formation et de diffusion de l'information. En 2010, plus d'une centaine de cas de violence sexuelle ont été signalés parmi les réfugiés bhoutanais et toutes les victimes ont bénéficié d'un soutien adapté et d'un accès aux services requis. Sur les 60 affaires portées devant les tribunaux, plus d'une quarantaine ont fait l'objet d'un jugement. Cinq avocats de l'Association du Barreau népalais ont dispensé une assistance juridique dans les camps.
- Des formations et des ateliers ont été organisés pour améliorer les connaissances des autorités locales et leur capacité à traiter les problèmes de violence sexuelle et sexiste. La création d'un centre d'accueil communautaire a contribué à améliorer la protection des enfants négligés, séparés et non accompagnés, tandis que des entretiens étaient effectués pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant dans certains cas spécifiques.

Besoins et services essentiels

- Presque tous les enfants d'âge scolaire, dont plus de 50 pour cent de filles, ont été admis dans des établissements primaires et secondaires gérés par les réfugiés. Le programme d'éducation a fait appel à un personnel enseignant et non enseignant composé de 800 volontaires. Les enfants handicapés ont été scolarisés avec l'aide d'enseignants spécialisés. L'éclairage solaire installé dans les classes a permis aux élèves d'étudier le soir. De plus, quelque 900 réfugiés (dont 50 pour cent de femmes) ont reçu des formations dans différents domaines professionnels. Dans les communautés d'accueil, une vingtaine d'écoles publiques ont bénéficié d'une assistance matérielle pour accroître leur capacité à accueillir les enfants réfugiés.
- La protection de l'environnement a été renforcée grâce à la distribution de combustible de cuisson et à l'utilisation de fourneaux solaires. Le PAM a fourni des rations alimentaires de base à l'ensemble des résidents des camps et distribué des compléments nutritionnels à certains bénéficiaires. Le HCR a complété les rations par des légumes.
- L'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés est demeuré satisfaisant. Conformément à la politique mise en œuvre à l'échelle nationale, les femmes ont pu accéder

gratuitement aux salles d'accouchement des hôpitaux locaux. Le HCR a également fourni du matériel médical de base aux postes de santé publics des communautés d'accueil. Du savon a été distribué pour la lessive et la toilette et des protections périodiques produites par les résidentes des camps ont été fournies à toutes les femmes réfugiées en âge de procréer.

Autogestion et participation communautaires

- La représentation et la participation des femmes dans les comités de gestion des camps élus par les réfugiés et les différents groupes communautaires sont demeurées élevées.

Solutions durables

- Le HCR a continué à coopérer avec les Gouvernements népalais et bhoutanais ainsi qu'avec les pays du Groupe restreint – États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Danemark, Pays-Bas et Royaume-Uni – pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés originaires du Bhoutan.
- Depuis le début du vaste programme de réinstallation lancé en 2007, plus de 40 000 réfugiés bhoutanais ont quitté le Népal pour les huit pays d'accueil susmentionnés. Environ 14 800 d'entre eux ont été réinstallés en 2010. La population des camps a été réduite en fin d'année à quelque 72 000 individus, contre environ 108 000 personnes avant le début du programme de réinstallation.
- Pour la seule année 2010, un peu plus de 20 500 dossiers ont été soumis aux pays de réinstallation, portant le nombre total de demandes à plus de 73 000. Le taux d'acceptation est demeuré proche de 100 pour cent. De surcroît, quelque 15 000 réfugiés se sont déclarés intéressés par une éventuelle réinstallation. Le HCR a veillé à ce que les réfugiés aient accès à toutes les informations nécessaires pour décider librement et en connaissance de cause de la solution durable la mieux adaptée pour eux-mêmes et pour leur famille. L'Organisation a également renforcé les mesures prises pour assurer l'intégrité du programme de réinstallation et pour prévenir les fraudes.
- Pour les réfugiés urbains, la réinstallation est demeurée la seule solution durable.

Relations extérieures

- Le Gouvernement est demeuré fidèle à son engagement de faciliter la réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan. L'appui solide du Gouvernement népalais et du Groupe restreint de pays, ainsi que l'étroite coopération avec l'OIM, se sont avérés essentiels pour permettre le traitement ininterrompu des demandes de réinstallation.
- Le programme de réinstallation a continué à faire l'objet d'une forte couverture médiatique, dont les temps forts ont été le départ du 40 000^e réfugié réinstallé et le lancement du programme de réinstallation au Royaume-Uni. Le HCR a facilité l'organisation d'un certain nombre de missions entreprises par les donateurs, ainsi que de visites effectuées par d'autres intervenants. Certaines grandes manifestations publiques, telles que les expositions organisées en décembre dans le cadre du 60^e anniversaire du HCR, ont aidé l'Organisation à acquérir une plus grande visibilité.

Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a continué à assurer la formation et le renforcement des capacités de ses partenaires d'exécution, tout en effectuant un suivi régulier de leurs activités afin d'améliorer leur capacité de gestion des programmes et de garantir une utilisation efficace des fonds. Par ailleurs, il leur a octroyé les effectifs et les ressources administratives nécessaires pour permettre la mise en œuvre des diverses activités liées à la protection, aux solutions durables et à l'assistance offertes aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

| Contraintes |

L'impasse politique dans laquelle s'est retrouvé le pays a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de certaines des activités prévues par le HCR, qui nécessitent l'implication de divers organismes gouvernementaux. Par ailleurs, le maintien de la qualité des services assurés dans les camps s'est avéré difficile, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, en raison du départ des réfugiés les plus qualifiés et les plus expérimentés ainsi que des volontaires des comités de gestion des camps. Le HCR a donc lancé un programme de formation ouvert à la communauté locale, afin de permettre le maintien de ces services.

| Informations financières |

L'opération menée au Népal a dans l'ensemble été correctement financée, grâce aux contributions affectées par la Commission européenne, les États-Unis, la Finlande, le Japon ainsi que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. La contribution pluriannuelle promise par la Commission européenne pour la période 2011-2014 contribuera à la poursuite des activités essentielles.

| Organisation et mise en œuvre |

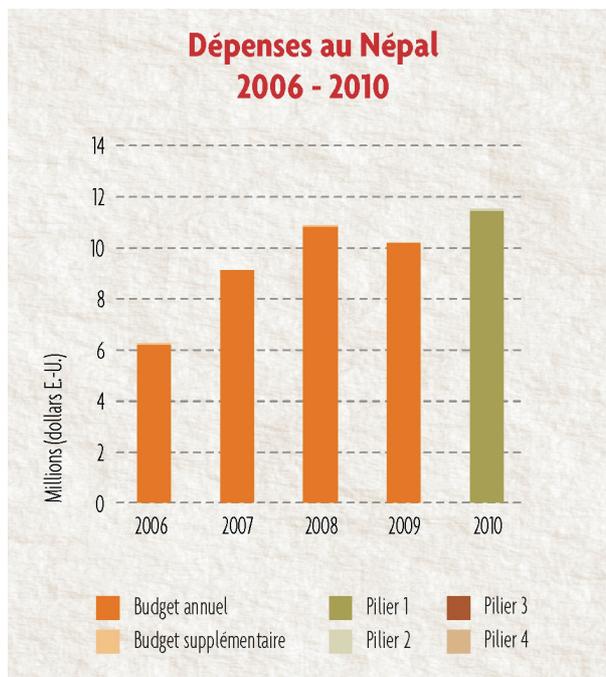
En 2010, le HCR a conservé une délégation à Katmandou et une sous-délégation à Damak. La majorité des collaborateurs sont implantés à Damak, où ils sont chargés de mettre en œuvre les activités dans les camps et de faciliter le programme de réinstallation.

| Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	174
Internationaux	17
Nationaux	70
JEA	3
VNU	10
Autres	74

| Collaboration avec les partenaires |

Les initiatives du HCR relatives à l'apatridie, aux programmes de développement communautaire et au regroupement de la population des camps ont nécessité une intense coordination avec les institutions des Nations Unies, le Gouvernement et les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les donateurs. Les activités de réinstallation ont constamment bénéficié de l'appui et de la collaboration du



Gouvernement. Au cours de l'année 2010, le HCR a entamé un nouveau partenariat avec *Vajra Foundation Nepal* en vue de promouvoir l'utilisation de réchauds utilisant l'énergie solaire plutôt que des combustibles pour la cuisson des aliments dans les camps. Un nouveau partenariat a également été conclu avec une ONG locale, *Happy Nepal*, afin de lancer un programme de sensibilisation, de traitement et d'accompagnement des toxicomanes.

| Évaluation générale |

En raison de la diversité et de la complexité de l'opération menée au Népal, il est difficile de concilier les différentes priorités et les divers besoins opérationnels. La proposition du HCR de regrouper la population des camps et de lancer un programme de développement communautaire est le fruit de vastes consultations avec les divers ministères compétents, les autres institutions des Nations Unies, les ONG et les organismes de développement bilatéral, dont le soutien demeure crucial.

En ce qui concerne les réfugiés urbains, le HCR a continué à pourvoir à leurs besoins fondamentaux, y compris par la recherche de solutions durables telles que la réinstallation. L'Organisation continuera à plaider pour la prévention de l'apatridie au Népal, d'autant que l'actuel projet de constitution contient des dispositions qui risquent fort d'entraîner une apatridie *de jure*.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux : Ministère de l'Intérieur	
ONG : Association du Barreau népalais, <i>Association of Medical Doctors of Asia</i> , CARITAS, Fédération luthérienne mondiale, <i>Forum for Protection of Public Interest</i> , <i>Transcultural Psychosocial Organization</i> , Université de Tribhuvan, <i>Vajra Foundation Nepal</i>	
Autres : BSP/ONU, VNU	
Partenaires opérationnels	
ONG : Center for Legal Research and Resource Development	
Autres : Commission internationale catholique pour les migrations, OIM, PAM	

Budget, revenus et dépenses au Népal | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	14 000 436	70 351	14 070 787
Revenus issus des contributions ¹	3 756 636	0	3 756 636
Autres fonds disponibles	7 727 614	69 343	7 796 957
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	11 484 250	69 343	11 553 593
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	182 968	3 475	186 443
Prévention de l'apatridie	0	56 565	56 565
Coopération avec les partenaires	101 348	0	101 348
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	35 151	0	35 151
Accès au territoire	81 410	0	81 410
Non-refoulement	46 486	0	46 486
Protection de l'environnement	97 236	0	97 236
Sous-total	544 600	60 040	604 640
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	476 175	0	476 175
Enregistrement et établissement de profils	210 344	0	210 344
Détermination de statut juste et efficace	47 328	0	47 328
Regroupement familial	202 696	0	202 696
Documents individuels	145 008	0	145 008
Documents d'état civil	26 363	0	26 363
Sous-total	1 107 915	0	1 107 915
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Application de la loi	141 274	0	141 274
Système de gestion de la sécurité communautaire	32 260	0	32 260
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	126 138	0	126 138
Protection des enfants	193 507	0	193 507
Détention non arbitraire	34 643	0	34 643
Accès aux solutions juridiques	110 927	0	110 927
Sous-total	638 747	0	638 747
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	354 401	0	354 401
Eau	167 103	0	167 103
Abris et autres infrastructures	261 703	0	261 703
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 186 575	0	1 186 575
Soins de santé primaire	1 086 571	0	1 086 571
VIH et sida	109 013	0	109 013
Éducation	808 242	0	808 242
Services d'assainissement	61 993	0	61 993
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	881 415	0	881 415
Sous-total	4 917 015	0	4 917 015

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	132 003	0	132 003
Autogestion de la communauté et représentation équitable	37 704	0	37 704
Gestion et coordination des camps	121 663	0	121 663
Autosuffisance et moyens d'existence	346 924	0	346 924
Sous-total	638 294	0	638 294
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	134 996	0	134 996
Réinstallation	970 501	0	970 501
Appui à l'intégration sur place	103 548	0	103 548
Sous-total	1 209 044	0	1 209 044
<i>Relations extérieures</i>			
Information	159 461	0	159 461
Sous-total	159 461	0	159 461
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	678 101	0	678 101
Gestion de programme, coordination et appui	875 230	0	875 230
Sous-total	1 553 331	0	1 553 331
Versements aux partenaires d'exécution	668 752	9 303	678 055
Autres objectifs	47 092	0	47 092
Total	11 484 250	69 343	11 553 593

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.